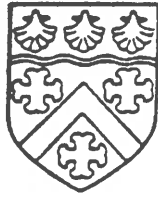


REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
COMMUNE D'ORMOY



Délibération n° 2025-I-18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2025

**FIXATION DES TARIFS DE PARTICIPATION A L'ENTRETIEN DE LA SALLE
POLYVALENTE POUR L'UTILISATION D'ACTIVITES ASSOCIATIVES.**

Nombre de conseillers	
En exercice	18
Présents	13
Représentés	2
Votants	15

Vote du conseil municipal	
POUR	15
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le sept avril deux mille dix-vingt-cinq, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GOMBAULT, Maire.

Etaient présents : Jacques GOMBAULT, Maria-Alexandra GONCALVES, Gérard MARTY, Michel VANIER, Olivier TAIPINA, Lucie PIZZONERO, Martial DUMONT, Michel CARON, Frédéric DUBOZ, Yannick TURMEL, Marie-Pierre BERDAT, Violetta DUAULT, Adelette WANET

Etaient absents représentés :

Mylène HUEBRA est représentée par Gérard MARTY

Matthieu HERLIN est représenté par Jacques GOMBAULT

Etaient absents excusés : Christian SELAME, Catherine LOMBARD

Etaient absents non excusés : Gaëlle LEQUENNE

Suite à l'avis de la commission des finances, Monsieur le Maire propose de fixer la participation aux frais généraux et aux frais d'entretien de la salle polyvalente, utilisée pour des activités associatives, à 1000€, pour la période allant du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE à 1000€ le tarif de participation aux frais généraux et aux frais d'entretien de la salle polyvalente, utilisée pour des activités associatives

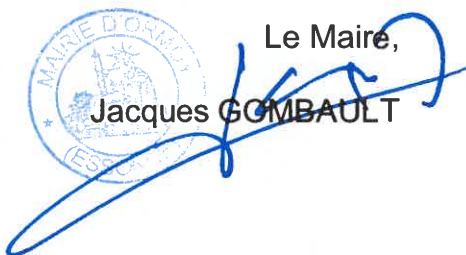
DIT que ce tarif s'applique pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026.

Fait et délibéré à ORMOY, les jour, mois et an sus dits. Pour extrait conforme.

PRECISE que toute heure commencée est due.

Fait et délibéré à ORMOY, les jour, mois et an sus dits. Pour extrait conforme.

Le Maire,
Jacques GOMBAULT



Délibération	
Reçue en préfecture le	15/04/2025
Affichée le	16/04/2025